



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 5 janvier 2021

Dévégétalisation de la digue domaniale de Loire de Caqueret à Decize

Les services de la Direction départementale des territoires de la Nièvre (subdivision Loire) vont procéder à l'abattage de l'ensemble des arbres de la digue de Caqueret sur la commune de Decize.

Cette digue entièrement boisée représente un potentiel danger pour le val de la commune en cas de crue de la Loire. Sa dévégétalisation permettra d'une part, de limiter le risque de brèche de la digue engendré par le déracinement d'arbres et d'autre part, de faciliter la surveillance de la digue en cas de crue. Cette dévégétalisation permettra également, hors période de crue, de repérer d'éventuels désordres tels que des terriers d'animaux fouisseurs.

Sur une digue boisée, en cas de crue significative, le remblai chargé d'eau est moins résistant, et de fortes rafales de vents peuvent déraciner des arbres. Un tel déracinement arracherait une portion importante du remblai, induisant une brèche.

Ces travaux de dévégétalisation vont se dérouler sur le mois de janvier 2021. Durant cette période, la digue de Caqueret sera interdite à la circulation piétonne.

DDT de la Nièvre : Service Loire Sécurité Risques – Subdivision Gestion de la Loire

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

Tel : 03 86 60 70 88 / 70 91 / 70 11
pref-communication@nievre.gouv.fr
Préfecture de la Nièvre

40 rue de la préfecture
58026 NEVERS Cedex